QUATRIEME
GEOGRAPHIE

CÔTE D'IVOIRE – ÉCOLE NUMÉRIQUE



Thème 1 : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE.

Leçon 1: LA DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE EN CÔTE D'IVOIRE.

1- SITUATION D'APPRENTISSAGE

Tes camarades de classe et toi participez à une conférence organisée par le club d'histoire-Géographie de votre établissement sur l'organisation administrative de la Côte d'Ivoire. Les propos suivants du conférencier ont retenu votre attention : « La politique de déconcentration administrative se réalise à travers des circonscriptions administratives dépendant hiérarchiquement du pouvoir central. Elle joue un rôle important dans le développement de la Côte d'Ivoire ».
Curieux, vous menez des recherches pour décrire l'organisation déconcentrée et expliquer son fonctionnement.

2- CONTENUS

Introduction
L'administration est l'ensemble des services publics d'un pays. En Côte d'Ivoire, il existe plusieurs manières de gérer cette administration.
La déconcentration administrative est un procédé technique du pouvoir central (l'Etat) qui consiste à conférer des pouvoirs de décisions plus ou moins étendus à des agents de l'Etat répartis sur l'ensemble du territoire et subordonnés hiérarchiquement au pouvoir central.

I- Objectifs et composantes des structures déconcentrées

1- Les objectifs de la déconcentration

La déconcentration vise :
- le rapprochement de l'administration des administrés.
- l'harmonisation du développement sur le territoire national
- le contrôle effectif du territoire

2- Les composantes des structures déconcentrées

- La déconcentration territoriale

Les structures déconcentrées sont le district autonome, la région, le département, la sous-préfecture et le village.

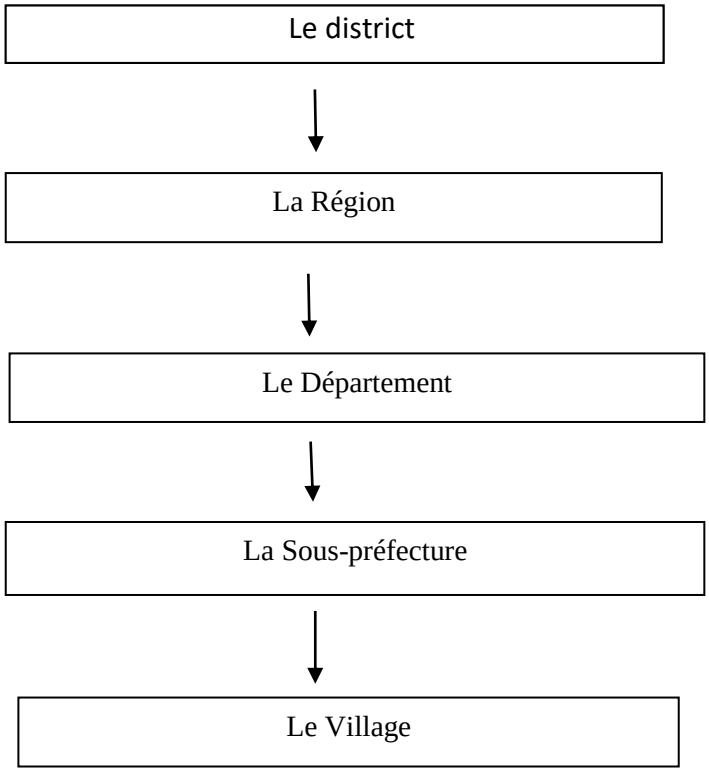
- Le district autonome est la plus grande circonscription administrative de la Côte D'ivoire. Il regroupe une ou plusieurs régions. la Côte D'ivoire compte depuis le 9 juin 2021, 14 districts autonomes.

- La région est la circonscription administrative intermédiaire entre le district autonome et le département. Elle est composée d'au moins 2 départements. La Côte d'Ivoire compte 31 régions depuis 2012.
- Le département est la troisième grande circonscription administrative composée de sous-préfectures. La Côte d'Ivoire compte 108 départements.
- La sous-préfecture est une circonscription administrative composée de villages. C'est la circonscription intermédiaire entre le village et le département. La Côte d'Ivoire compte 509 sous-préfectures.
- Le village est la plus petite circonscription administrative. C'est la circonscription administrative de base. La Côte d'Ivoire compte environ 9000 villages.Il est composé de plusieurs hameaux et des campements

- La déconcentration des services

Les ministères organisent sur le terrain les démembrements de leurs services à travers les Directions Régionales, Directions Départementales et les Inspections ou Circonscriptions.

- **Schéma de la déconcentration administrative**



Activité d'application 1

Range dans l'ordre hiérarchique les circonscriptions administratives suivantes. village, district autonome, région sous préfecture et département

II- Fonctionnement des structures déconcentrées

1- Le rôle des structures déconcentrées

- Le district autonome

Le district autonome est administré par un ministre gouverneur nommé par décret présidentiel.

Le ministre gouverneur est charge

- D'administrer les projets de développement du district,
- D'aménager l'application des investissements de l'Etat et des programmes a l'échelle du district afin de réduire les disparités régionales,
- De promouvoir les potentialités économiques et culturelles du district,
- De lutter contre le régionalisme

- **La région**

La région est administrée par un Préfet de région nommé par décret pris en conseil des Ministres. Celui-ci dépend du Ministre de l'intérieur qui est son chef hiérarchique.

Le Préfet de région :

- est chargé d'une mission générale de développement et d'administration de la région ;
- est chargé de l'administration (la gestion) de la région.
- veille au développement économique, social et culturel de la région.
- coordonne et supervise tout ce qui se fait dans sa région.
- est le représentant du gouvernement (Chef de l'Etat et ministres)
- contrôle et coordonne les activités des chefs de services de sa circonscription.

- **Le département**

Le département est administré par un Préfet nommé par le chef de l'Etat. Il dépend du ministre de l'intérieur. Son chef hiérarchique immédiat est le Préfet de région.

Le préfet de département :

- suit les actions de développement du département.
- représente le chef de l'Etat et de tous les ministres
- coordonne les actions des différents services administratifs du département.

- **La Sous-préfecture**

La sous-préfecture est administrée par un sous-préfet nommé par le chef de l'Etat. Il dépend du ministre de l'intérieur et son chef hiérarchique immédiat est le Préfet de département.

Le sous-préfet est aidé dans sa tâche par un conseil de sous-préfecture composé de tous ceux qui ont un intérêt dans la sous-préfecture.

Le sous-préfet :

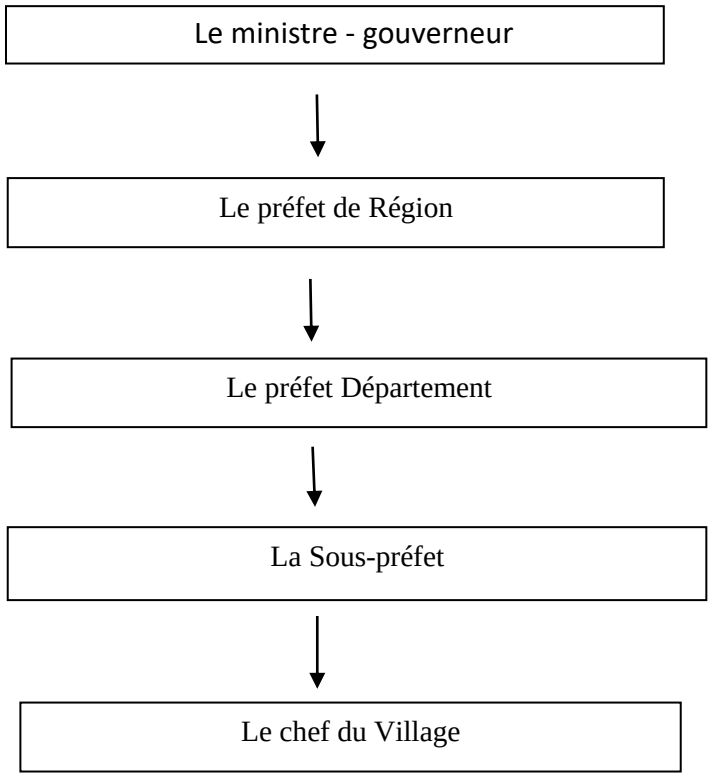
- contrôle et supervise l'action des chefs de village du territoire de la sous-préfecture.
- représente le Chef de l'Etat, le ministre de l'intérieur et le préfet dans sa circonscription
- est chargé des opérations d'élection, de recensement et de la révision des listes électorales.
- est officier de l'état civil (célèbre les mariages, enregistre les naissances et les décès).
- contrôle et supervise également l'action des chefs de cantons et de royaumes.

- **Le village**

L'autorité qui dirige le village est le chef de village. Ce dernier est assisté d'un conseil de village ou de notables.

-Le chef de village a un rôle important car il est l'intermédiaire entre l'administration et la population.

- Organigramme de la déconcentration administrative



2- Les services extérieurs

Les services extérieurs de l'Etat sont représentés par les services centraux correspondants. Ces services sont organisés en Directions Régionales, en Directions Départementales et en Inspections ou Circonscriptions.

- L'organisation et le fonctionnement des services régionaux sont placés sous l'autorité du Préfet de Région
- Le Préfet de Région peut déléguer ses attributions et sa signature, dans les limites et conditions qu'il détermine, aux Préfets de Département, Sous-préfet ainsi qu'aux Directeurs des services régionaux.

Activité d'application 2

Relie chaque circonscription administrative à l'autorité qui l'administre.

Circonscription administrative
1- Le département
2- La région
3- La sous-préfecture
4- Le village
5- le district autonome

Autorité
a- Le sous-préfet
b- Le chef de village
c- Le préfet de région
d- Le préfet
e- ministre gouverneur

Conclusion

L'administration déconcentrée est un instrument important pour le pouvoir central. La déconcentration permet à l'Etat de se rapprocher davantage des administrés en leur permettant de participer activement au processus de développement.

SITUATION D'EVALUATION

Lors des visites d'état effectuées par le président de la République dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire, les populations ont bénéficié de la création de nouveaux départements, et de nouvelles infrastructures. Dans son allocution, il précise que ces nombreuses actions ont fortement contribué à redynamiser la politique de déconcentration administrative sur le terrain, et surtout favoriser le développement des localités visitées.

Consignes / questions

1- Dis de quoi est-il question dans cette situation.
2- Explique le passage suivant : « ces nombreuses actions ont fortement contribué à redynamiser la politique de déconcentration administrative sur le terrain »
3- Montre l'importance de cette politique administrative

EXERCICES

I- Activités d'application

Exercice 1

Mets une croix dans la case qui convient

	Affirmations	vrai	faux
1	La région est dirigée par un préfet de département		
2	Le village est une circonscription administrative		
3	Le gouverneur de district est élu par la population		
4	Le sous-préfet est nommé par le préfet de région		
5	La déconcentration administrative permet de rapprocher le pouvoir exécutif des populations		

Exercice 2

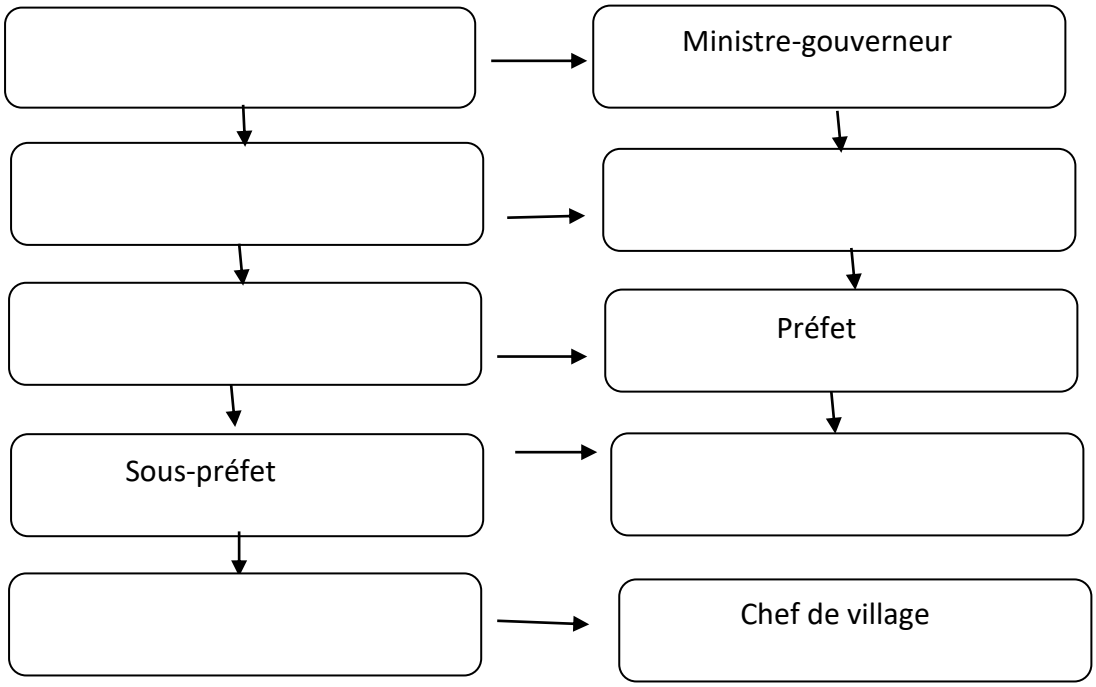
Complète le texte à partir des termes suivants : départements, sous-préfet, préfet, régions administratives, Abidjan, ministères techniques, intérieur, circonscriptions administratives, autonomie financière, régions

Le dernier découpage administratif de la Côte d'Ivoire a créé 31, ……pour l'heure ,ce sont de simples ……qui ne disposent d'aucune……. Elles sont composées de

108 ……qui constituent la plus grande division administrative…… Certains d'entre eux abritent des directions régionales qui sont des démembrements des …….. à l' ……..du pays et à ……Chaque département est dirigé par un …….. dont action est prolongée auprès des canton et des village par le ……

Exercice 3

Complète l'organigramme ci-dessous



SITUATION D'EVALUATION

Exercice 1

La mutuelle des fonctionnaires de ton village invite le Ministre de l'Education Nationale pour l'inauguration de votre école primaire. A votre grande surprise, se présentent le préfet et une délégation composée du sous-préfet et de l'inspecteur de l'enseignement primaire de votre localité. Certains villageois sont mécontents de l'absence du ministre qui devait faire un important don de matériels au village. Tu leur donnes des explications sur le fonctionnement de l'administration.

CONSIGNES

1 – Identifier les autorités nommées citées dans le texte. (4 pts)
2 – détermine de leur circonscription administrative (4 pts)
3 – Décris lien entre ces autorités et l'Etat. (4 pts)

Exercice 2

Le sous-préfet de Jacqueville est en visite à N'djem pour la pose de la première pierre du futur marché ; des jeunes du village se sont organisés pour pratiquer la pisciculture, ils sont confrontés à un problème de débouché Les populations en liesse adressent à leur illustre hôte des doléances suivantes : érection de leur village en sous-préfecture, accélération de du processus d'établissement des copies d'actes de naissance, recherche de débouché pour la vente du poisson

1- dis de quoi est-il question dans ce texte
2- Relève dans le texte les doléances des jeunes du village de la compétence du sous-préfet
3- A partir de tes connaissances, cite deux autres domaines de compétences du sous-préfet dans sa circonscription administrative

DOCUMENTATION

DOCUMENT : 1

La déconcentration, par opposition à la concentration, est le procédé technique qui consiste à conférer des pouvoirs de décisions plus ou moins étendus à des organes locaux du pouvoir central (…).

Dans la déconcentration territoriale (…), le pouvoir de décision est confié à une autorité, à un organe, dont la compétence s'exerce dans le cadre de la circonscription administrative (…).

La loi d'orientation (…) d'Août 2001 fournit, en son article 2, une liste des circonscriptions administratives. Ce sont les régions, les départements, les sous-préfectures et les villages.

Source : DEGNI-SEGUI (R), DROIT ADMINISTRATIF GENERAL : L'organisation administrative,
Abidjan, CEDA, 2002, pp 54-56

DOCUMENT : 2

Région

Article 6 : La région constitue l'échelon de la conception de programmation d'harmonisation. (…)

Article 7 : La région est administrée par un Préfet de région nommé par décret pris en conseil des Ministres.
Article 9 : Le Préfet de région est chargé d'une mission générale de développement et d'administration de la région.

Département
Article 17 : Le département constitue l'échelon de relais entre la région et la sous-préfecture.
Article 18 : Le département est administré par un Préfet nommé.
Article 19 : Il est responsable du suivi des actions de développement du département.

Sous-préfecture
Article 23 : La sous-préfecture est la circonscription administrative intermédiaire entre le département et le village.
Article 24 : La sous-préfecture est administrée par un sous-préfet nommé.
Article 26 : Le sous-préfet contrôle et supervise l'action des chefs de village du territoire de la sous-préfecture

Village

Article 31 : Le village est la circonscription administrative de base du territoire national. Le village est administré par un Chef de village assisté d'un conseil de village.

SOURCE : Lois N° 2001-476 du 09 Août 2001 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale, In Centre National de Documentation Juridique, N° 5220 du 21Juillet 2002 pp. 6-14.